

	Compétitions Individuelles	Règlement
		Mise à jour : 27/05/2026
		Entrée en vigueur : 01/09/2026
		Validité : saison 2026 / 2027
	Cahier des charges	Nombre de pages : 6

1. Préambule

La délégation d'une organisation de compétition à un Club (ou groupement de clubs) de la part du Comité doit respecter le présent cahier des charges.

2. Attribution d'une organisation

La décision d'attribution est prise par le Conseil d'Administration du Comité.

Le Comité désignera un élu membre du Conseil d'Administration (pouvant ou non appartenir au club organisateur) qui sera le référent auprès de l'organisateur et le garant de l'application de ce cahier des charges.

Une même compétition peut regrouper plusieurs championnats. A contrario, si le nombre de joueurs potentiels laisse présumer un nombre trop important d'inscrits, au regard des capacités d'accueil de l'organisateur désigné, un championnat peut être scindé et être attribué à plusieurs organisateurs sur un ou plusieurs week-ends.

3. Règlement

3.1. Règlement Général des Compétitions

Le Règlement Général des Compétitions sera appliqué dans sa globalité.

3.2. Règlement Particulier

Le Règlement Particulier traitera clairement des points suivants :

- Date de prise en compte du CPPH (J-14).
- Date limite de réception des inscriptions (J-10).
- Date de confection des tableaux (J-9 à J-8).
- Date d'envoi des convocations (J-7).
- Limitation éventuelle du nombre de joueurs.
- Possibilités de regroupement de tableaux.
- Description de la salle, de l'environnement, des horaires indicatifs.
- Pour les championnats qualificatifs pour un championnat de niveau supérieur, les joueurs devront faire leur possible pour être disponibles lors de ce championnat de niveau supérieur.

J : 1^{er} jour de la compétition.

Les dates indiquées ci-dessus pourront être modifiées si cela est notamment imposé par un règlement régional fixant des dates différentes.

4. Tableaux et déroulement

Les tableaux proposés sont SH, SD, DH, DD, DMx. Dans la mesure du possible, ils se joueront en phase de poule suivie de sortie en élimination directe.

L'ordre des tableaux n'est pas fixé. Il sera décidé lors de la réalisation de l'échéancier.

5. Séries ou Catégories

Les catégories et/ou séries doivent être conformes à la suite régionale des championnats considérés :

- Jeunes : Junior, Cadet, Minime, Benjamin, Poussin. Pour les poussins, le règlement Minibad devra être appliqué (filet à 1,40m, sans couloir du fond). Des séparations par niveau de jeu en plus de la catégorie d'âge seront possibles.

Dans le cas particulier du championnat départemental Jeunes, celui-ci pourra être non qualificatif pour le championnat régional et remplacé soit :

	Compétitions Individuelles	Règlement
		Mise à jour : 27/05/2026
		Entrée en vigueur : 01/09/2026
		Validité : saison 2026 / 2027
	Cahier des charges	Nombre de pages : 6

- Par une phase qualificative au championnat régional Jeunes dont les inscriptions seraient limitées en nombre de joueurs par tableau avec une priorité aux CPPH les plus élevés (des wild card pourront être attribuées par la Commission Jeunes du Comité),
- Par une sélection au CPPH.
- Seniors : Promotion, Départemental, Régional (suivant les sélections départementales demandées par la Ligue, les autres séries pouvant être proposées pour décerner le titre départemental). Si la capacité d'accueil le permet, le Comité pourra ouvrir la série Nationale.
- Vétérans : les différentes catégories de vétérans seront représentées suivant l'opportunité (en particulier, des séparations par niveau en plus de la catégorie d'âge seront possibles) ; les regroupements seront permis si le nombre de joueurs/paires est inférieur à 4 dans une catégorie (proposition suivant le nombre de joueurs potentiels, tableaux effectifs suivant le nombre d'inscrits).

6. Engagements

Les droits d'inscription sont fixés et reçus par le Comité et sont définis dans l'annexe financière. Les inscriptions seront à régler sur facture, établie par le Comité, après la compétition.

7. Horaires

Les horaires indicatifs sont :

- Début des matchs le samedi à 9H00, le dimanche à 8H30.
- Fin des matchs le samedi à 21H00, le dimanche à 18H00 (remise des récompenses effectuée).

8. Accueil

Il est recommandé qu'un lot d'accueil soit remis par l'organisateur à chaque participant.

9. Récompenses

Le Comité fournira les trophées remis aux vainqueurs et finalistes. L'organisateur a la liberté de compléter par des lots à sa convenance.

10. Arbitrage

10.1 Juge(s)-arbitre(s)

Le nombre de Juges-Arbitres sera en accord avec le règlement général des compétitions. La désignation en incombe à la Commission de Comité des Officiels Techniques qui établira un ordre de mission stipulant les différents frais pris en charge (voir annexe financière du Comité).

10.2 Arbitres

L'organisateur a la charge de fournir les arbitres. Le Comité attribuera à l'organisateur délégué, une somme forfaitaire en fonction du nombre de matchs arbitrés (voir Annexe 1). Seuls les matchs arbitrés par des arbitres en tenue sur des chaises sont pris en compte.

10.3 Matériel d'arbitrage

Des chaises d'arbitre devront être disponibles sur les terrains arbitrés. Les chaises d'arbitres pourront être mises à disposition de l'organisateur sur demande auprès du Comité.

10.4 Table de marque

	Compétitions Individuelles	Règlement
		Mise à jour : 27/05/2026
		Entrée en vigueur : 01/09/2026
		Validité : saison 2026 / 2027
	Cahier des charges	Nombre de pages : 6

L'organisateur a la charge d'assurer la table de marque, tant en ressources matérielles (ordinateurs, imprimantes, logiciel, ...) qu'humaines. Une des personnes présentes à la table de marque devra être GEO 1 minimum.

La table de marque devra disposer d'une connexion internet pour le déroulement de la compétition (partage de connexion par exemple).

11. Volants

Le Comité désigne le volant officiel de la compétition.

Le Comité fournira les volants pour les finales et un stock pour la vente. La liberté est laissée à l'organisateur de fournir les volants pour le reste de la compétition, sinon la fourniture des volants sera demandée aux joueurs à parité.

12. Communication

L'organisateur délégué s'obligera à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- Faire publier par la Presse Quotidienne Régionale un article annonçant la compétition la semaine précédant celle-ci.
- Faire publier dans la presse les résultats assortis d'au moins une photo et d'un article résumant la compétition.
- Afficher, aux endroits les meilleurs, les banderoles des partenaires (Conseil Départemental, Conseil Régional, etc...) ainsi que toute communication du CDBaD18.

13. Plateau de jeu

La salle devra être présentée agréablement. Ainsi l'organisateur délégué fera le nécessaire pour que les conditions suivantes soient remplies :

- Présence de bacs près des terrains permettant de recevoir les affaires personnelles des joueurs : 2 au minimum par terrain, 4 recommandés.
- Aménager si possible des séparations entre les terrains et les aires de circulation (type écran de tennis de table).
- Utiliser si possible des scoreurs pour les finales (possibilité de faire une demande de matériel auprès du Comité).
- Prévoir éventuellement quelques plantes vertes.

14. Compte-rendu

Le référent du Comité rédigera à l'issue de la compétition un compte rendu portant sur l'ensemble de la compétition (voir Annexe 2). Ce compte-rendu reprend les différents points de ce cahier des charges.

	Compétitions Individuelles	Règlement
		Mise à jour : 27/05/2026
		Entrée en vigueur : 01/09/2026
		Validité : saison 2026 / 2027
	Cahier des charges	Nombre de pages : 6

QUI FAIT QUOI ?

Comité :

- Désignation de l'organisateur délégué.
- Désignation du JA.
- Gestion de la compétition en amont en collaboration avec l'organisateur (demande d'autorisation dans Poona, demande JA, règlement particulier, plaquette d'invitation).
- Gestion des inscriptions.
- Confection des tableaux et établissement de l'échéancier.
- Envoi des convocations.
- Achat des trophées.
- Achat des récompenses pour les officiels désignés par le Comité.
- Prêt de matériel sur demande.

Organisateur délégué :

- Salle : réservation, tables et chaises, séparations, chaises d'arbitre, banderoles, plantes, ...
- Contact avec la Commission Développement Durable du Comité pour réaliser la demande de label ECOBaD.
- Arbitres : recrutement en nombre suffisant et défraiement.
- Buvette, accueil, pot de fin de compétition (attention à la demande d'autorisation de buvette auprès de la mairie).
- Table de marque : participation de deux personnes minimum dont un GEO 1 minimum.
- Lots d'accueil et récompenses éventuels (en plus des trophées fournis par le Comité).
- Rangement.
- Remontée des résultats dans Poona.
- Communication vers la presse

Juge Arbitre :

- Toute vérification à sa charge.
- Envoi du rapport JA avec une copie (format dématérialisé accepté) adressé à l'organisateur délégué (paiement des différents engagements).

Référent du Comité :

- Supervise la planification : calendrier, club organisateur, respect des délais.
- Assure la communication entre le Club et le Comité.
- Est présent sur la compétition.
- Rédige le compte-rendu (déclenchement versements : aide et forfait arbitre)
- Participe à la remise des récompenses

	Compétitions Individuelles	Règlement
		Mise à jour : 27/05/2026
		Entrée en vigueur : 01/09/2026
		Validité : saison 2026 / 2027
	Cahier des charges	Nombre de pages : 6

ANNEXE 1 : FORFAIT ARBITRAGE

Nombre de matchs arbitrés (sur chaise)		Nombre d'arbitres recommandés	Indemnité	Forfait déplacement	Somme forfaitaire (en Euros)
de	à				
9	12	3	75	25	100
13	16	4	100	50	150
17	20	5	125	75	200
21	25	6	150	100	250
26	30	7	175	125	300
31	40	8	200	150	350

	Compétitions Individuelles	Règlement
		Mise à jour : 27/05/2026
		Entrée en vigueur : 01/09/2026
		Validité : saison 2026 / 2027
	Cahier des charges	Nombre de pages : 6

ANNEXE 2 : COMPTE-RENDU

Nom de la compétition :	
Organisateur délégué :	
Date :	Lieu :

Domaines	Commentaires	Somme allouée
Lot d'accueil (60 €)		
Matches arbitrés sur chaise d'arbitre (voir annexe 1)		
Aquilux (séparateur de terrains minimum 4) (30 €)		
Espace Podium avec visuels club et comité (50 €)		
4 chaises d'arbitre (80 €)		
Invitation de la presse par le club Photos des podiums avec vainqueurs et finalistes (20 €)		
Démarche éco-responsable en lien avec le Comité (50 €)		
TOTAL (€) :		

Pour l'organisateur :
(nom, prénom et signature précédée de la mention 'lu et approuvé')

Pour le Comité
(nom, prénom, signature)

Fait en deux exemplaires

Référence paiement :
(date, type de règlement, visa trésorier)